

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021

Point 9 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées

Lors de la séance du 11 octobre 2021, M. Constantin Ruffieux a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 15 novembre 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nul besoin de s'étendre sur la question climatique et la crise sans précédent que notre planète traverse actuellement.

Les petits gestes pour l'environnement, même à notre échelle communale, sont aussi importants que les grandes décisions, souvent déclamatoires, prises au niveau international. C'est pour cette raison qu'il convient de mettre en place des projets concrets contribuant à un environnement de vie sain dans notre ville et permettant de sensibiliser les citoyens.

De nombreuses villes ont opté pour l'aménagement de toits végétalisés sur leurs arrêts de bus. Ces toits captent les particules, stockent l'eau de pluie, fournissent un refroidissement lorsqu'il fait chaud (réduction de l'effet « îlot de chaleur urbain ») et favorisent la biodiversité urbaine. Les insectes, abeilles, bourdons et papillons, mais aussi les oiseaux en profitent. Ces toits végétalisés sont donc bénéfiques pour l'ensemble du monde vivant. Ils permettent également de réduire les travaux de réparation récurrents sur les abribus causés par les UV et la chaleur, tout en assurant une protection durable des constructions.

Ces abribus pourraient être liés au « Sentier des abeilles » développé par la Commune. Des projets concrets sont en effet déjà menés par la Ville pour la préservation des abeilles. Des panneaux explicatifs seraient disposés en ville afin de mettre en lumière cette nouvelle action concrète mise en place par les jardiniers pour la promotion de la biodiversité et la sensibilisation des citoyens.

Le groupe Le Centre/PVL demande au Conseil communal de mener une étude sur la faisabilité et le coût de l'installation de ces toits d'abribus végétalisés, puis le cas échéant de lancer les démarches concrètes pour les installer. »